

FICHE 6 : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) en Pays de la Loire
Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007

-	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire-Atlantique	5	225	253	193	45
Maine-et-Loire	5	280	340	215	56
Mayenne	1	15	15	0	15
Sarthe	1	41	53	37	41
Vendée	1	56	67	42	56
Total région	13	617	728	487	47

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	0,0%	0,0%	0,7%	28,6%	62,0%	8,7%	0,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	20,5%	55,8%	0,0%	0,0%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	0,0%	0,0%	0,4%	25,3%	68,5%	5,8%	0,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	23,2%	69,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	0,0%	0,0%	0,9%	26,2%	59,4%	13,5%	0,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	27,9%	60,9%	6,7%	0,0%	0,0%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	82,8%	17,2%	100,0%
	médiane	82,1%	17,9%	
Loire-Atlantique	moyenne	77,5%	22,5%	100,0%
	médiane	79,3%	20,7%	
Maine-et-Loire	moyenne	82,6%	17,4%	100,0%
	médiane	87,1%	12,9%	

3 - indicateur d'activité

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge (en jours)
REGION	moyenne	1 129,2
Loire-Atlantique	moyenne	895,0
Maine-et-Loire	moyenne	1 401,6

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'usager se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité

4.- répartition des populations en fonction des troubles primaires initiaux dans les ITEP

Niveau des indicateurs		trouble en variation de la normale	autisme et troubles psychologiques	troubles névrotiques	pathologies limites, troubles de la personnalité	troubles réactionnels	déficiences mentales	troubles spécifiques du développement et des fonctions instrumentales	troubles des conduites et des comportements	troubles à expression somatique	total volet A	Facteurs associés antérieurs ou actuels organiques	Facteurs associés antérieurs ou actuels environnementaux	total volet B
REGION	moyenne	0,1	18,3	12,7	31,1	6,8	1,4	2	25,6	2	100%	11,3	88,7	100%
	médiane	0,0	17,2	9,3	33,7	1,6	0,0	0,0	24,5	0,0				
Loire-atlantique	moyenne	0,0	28,0	6,0	37,0	3,0	1,0	0,0	17,0	8,0	100%	14,3	85,7	100%
	médiane	0,0	26,7	0,0	37,5	1,7	0,0	0,0	18,8	0,0				
Maine-et-Loire	moyenne	0,0	21,5	17,9	35,9	1,8	0,6	0,0	22,1	0,3	100%	6,7	93,3	100%
	médiane	0,0	18,6	9,6	34,7	0,0	0,0	0,0	25,6	0,0				

5 - Temps actif mobilisable

Niveau des indicateurs		Indicateur relatif à la formation
REGION	moyenne	18,7
Loire-Atlantique	moyenne	19,4
Maine-et-Loire	moyenne	20,5

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures.

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM.

6 - indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	4,7%	8,5%	42,9%	18,6%	19,5%	9,1%	100,0%	1,195
	médiane	4,8%	8,9%	44,4%	15,9%	16,1%	6,0%		
Loire-Atlantique	moyenne	3,5%	8,2%	46,3%	18,3%	14,6%	9,2%	100,0%	1,207
	médiane	3,4%	11,0%	50,1%	27,1%	11,3%	4,4%		
Maine-et-Loire	moyenne	4,7%	8,9%	45,4%	11,0%	22,4%	7,6%	100,0%	1,183
	médiane	4,5%	9,8%	52,7%	14,0%	19,1%	3,8%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

7 - indicateurs financiers - compte administratif 2007 - (en €par place)

Niveau es indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier
REGION	moyenne	18 218,8	4 020,7	26,4	3 686,8
Loire-Atlantique	moyenne	16 732,5	4 032,5	27,6	2 741,1
Maine-et-Loire	moyenne	15 930,9	3 064,4	31,0	3 349,7

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.